

Le 15 décembre 2016

**Par SDÉ, courriel et messagerie**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)  
Dossier Régie : R-3947-2015 / Notre dossier : R051448 JOT**

---

Monsieur,

Le Coordonnateur dépose une version caviardée de son complément de preuve (**HQCMÉ-8, Document 1.1**), ainsi que le rapport de l'expert Brian D. Evans-Mongeon (**HQCMÉ-9, Document 1.1**) déjà déposés en version confidentielle en date du 28 octobre 2016 relativement au dossier cité en objet.

Il demande également à la Régie que ces documents, en leur version non-caviardée, de même que l'Annexe A de la pièce **HQCMÉ-8, Document 1**, le tout correspondant aux cotes B-0065, B-0066 et B-0067 au plume de la Régie, soient couverts par l'interdiction de publication rendue dans la décision D-2016-152 en date du 5 octobre 2016, pour les mêmes raisons que celles en ayant justifié l'émission.

Les documents originaux vous parviendront sous peu.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Jean-Olivier Tremblay*  
**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg

p. j.

c. c. M<sup>e</sup> Paule Hamelin  
M<sup>e</sup> Pierre Grenier